

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE

(2013/C 229/07)

L'Autorité de surveillance AELE considère que la mesure suivante ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE:

Date d'adoption de la décision:	10 avril 2013
Affaire n°:	69933
Numéro de la décision:	144/13/COL
État de l'AELE:	Norvège
Titre (et/ou nom du bénéficiaire):	Bergen Kirkelige Fellesråd
Type de mesure:	absence d'aide
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi:	Bergen Kirkelige Fellesråd Bjørns gate 1 5008 Bergen NORWAY

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
